



Bruxelles, le 15 juillet 2019
(OR. en)

11026/19

MOG 70
CFSP/PESC 575
IRAQ 3

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

N° doc. préc.: 11025/1/19, MOG 69, CFSP/PESC 560, IRAQ 2

Objet: Conclusions du Conseil sur l'Iraq

Les délégations trouveront en annexe les conclusions sur l'Iraq, adoptées par le Conseil lors de sa session tenue le 15 juillet 2019.

Conclusions du Conseil sur l'Iraq

1. L'UE rappelle les conclusions du Conseil de janvier 2018 portant approbation de la stratégie de l'UE pour l'Iraq. L'UE réaffirme qu'elle soutient résolument l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Iraq, et qu'il importe que le pays prenne en main ses processus politiques et de réforme internes. L'UE souligne qu'elle reste déterminée à faire en sorte que le caractère multiethnique et multireligieux de la société iraquienne soit préservé. L'UE réaffirme aussi qu'elle soutient résolument le représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies ainsi que l'action de la MANUI.

2. Les élections fédérales qui se sont tenues en mai 2018 confirment l'attachement de l'Iraq à la démocratie.

L'UE salue la formation d'un gouvernement fédéral, y compris les récentes nominations ministérielles. Il est à présent indispensable que l'ensemble des acteurs et institutions politiques de l'Iraq s'emploient conjointement à répondre aux besoins urgents du pays, en particulier pour ce qui est d'assurer la sécurité, les services de base et des emplois durables pour tous les Iraquiens dans l'ensemble du pays. Ces mesures, conjuguées aux efforts menés sans relâche en faveur de la réconciliation nationale et locale ainsi que du retour volontaire, digne, sûr et non discriminatoire des personnes déplacées à l'intérieur du pays, sont essentielles pour rétablir la confiance des Iraquiens envers leurs institutions politiques.

3. Il est nécessaire que les Iraquiens prennent résolument en main les réformes et le processus de reconstruction.

Sur cette base, l'UE réaffirme qu'elle est prête à soutenir le gouvernement iraquien dans la mise en œuvre de son programme de réformes dans les domaines politique, social, économique et de la sécurité, l'accent étant mis en particulier sur:

- a. le renforcement de la gouvernance démocratique et inclusive, la lutte contre la corruption, le renforcement des capacités institutionnelles, l'amélioration des services publics et la fourniture effective des services de base, en particulier l'eau et l'électricité;

- b. l'amélioration de l'environnement des entreprises et la mise en place des conditions pour une économie iraquienne plus durable, diversifiée et verte conformément aux engagements pris lors de la conférence internationale pour la reconstruction de l'Iraq organisée au Koweït en février 2018. L'UE appelle les partenaires internationaux à concrétiser en temps voulu les contributions qu'ils ont annoncées au Koweït. Des réformes économiques et financières sont nécessaires pour attirer de nouveaux investissements et soutiens;
 - c. la réforme du secteur de la sécurité civile, le respect de l'état de droit, un contrôle effectif de l'État iraquien sur tous les groupes armés et le plein respect des droits de l'homme sont essentiels pour la stabilité future de l'Iraq. L'UE et ses États membres poursuivront leurs efforts, y compris dans le cadre de la coalition internationale de lutte contre Daech, pour aider les autorités irakiennes à lutter contre la menace terroriste que continue de poser Daech, à renforcer le secteur de la justice et à réformer la police. L'UE continuera aussi d'aider l'Iraq à réformer le secteur de la sécurité civile à travers sa mission de conseil (EUAM Iraq).
4. Dans tous les processus, il convient de promouvoir la citoyenneté inclusive, le respect des droits de l'homme et l'égalité entre les femmes et les hommes. Il est nécessaire d'assurer, aux niveaux national, régional et local, la pleine participation des femmes, des jeunes, de la société civile et de toutes les composantes de la société iraquienne, y compris les minorités ethniques et religieuses, ainsi que la pleine protection des droits des enfants.
5. L'UE salue l'élection du président et la formation du gouvernement régional du Kurdistan à l'issue des élections régionales tenues en septembre 2018. L'UE se félicite de l'amélioration des relations entre le gouvernement fédéral iraquien et le gouvernement régional du Kurdistan, et encourage les deux parties à maintenir le dialogue sur la base de la constitution iraquienne. Des efforts conjoints visant à mieux coordonner la gouvernance et la sécurité dans les "territoires revendiqués" sont particulièrement nécessaires.
6. L'UE centre ses efforts sur la mise en œuvre de l'accord de partenariat et de coopération (APC) avec l'Iraq, y compris la coopération politique renforcée, et sur la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour l'Iraq de janvier 2018. Ce partenariat UE-Iraq bénéficie depuis 2014 d'un soutien financier de plus de 1,2 milliard d'euros de la part des seules institutions de l'UE.

7. L'UE salue le dialogue sur les migrations qui s'est engagé récemment sur la base de l'article 105 de l'APC et souligne l'importance d'œuvrer avec les autorités irakiennes au renforcement de la coopération et à la concrétisation de l'obligation qui leur incombe d'assurer le retour et la réadmission de leurs propres ressortissants dans le plein respect des droits, obligations et responsabilités des parties découlant du droit international applicable.
8. L'UE soutient à tous égards le travail que réalise l'Équipe d'enquêteurs des Nations unies chargée d'amener Daech/l'État islamique en Iraq et au Levant à répondre de ses crimes (UNITAD), ainsi que la coopération menée avec les autorités irakiennes en ce qui concerne le recueil et l'analyse de preuves conformément à la résolution 2379 du Conseil de sécurité des Nations unies. L'UE réaffirme son opposition de principe à l'application de la peine de mort. Il est prioritaire à ses yeux d'accomplir des progrès visant à ce que les personnes qui ont commis des crimes en Iraq, y compris les combattants terroristes étrangers, répondent de leurs actes tout en bénéficiant d'un procès équitable, dans le respect de droits fondamentaux.
9. Compte tenu des tensions que connaît la région, l'UE souligne qu'il importe que tous les pays que compte celle-ci, ainsi que l'ensemble des acteurs internationaux qui y jouent un rôle, respectent pleinement la souveraineté de l'Iraq et la politique de coopération constructive qu'il mène avec ses voisins. L'UE se félicite particulièrement que la présidence et le gouvernement de l'Iraq mènent sans relâche une politique équilibrée dans la région, et salue notamment leurs récents efforts de dialogue.
